



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IME

Question écrite n° 25236

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le problème de l'accueil des enfants handicapés pendant le week-end et les vacances scolaires. Nombre d'IME assurent l'accueil en semaine, mais les familles sont obligées de reprendre leurs enfants les week-ends et pendant les vacances. Cette situation peut être très difficile à vivre pour les familles dont les enfants sont lourdement handicapés. Certains IME assurent un service d'accueil permanent, mais le nombre de places est très limité et nettement insuffisant par rapport aux besoins. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour améliorer les capacités d'accueil permanent dans les IME pour les enfants et adolescents handicapés.

Texte de la réponse

Développer une politique globale visant à améliorer la situation des personnes handicapées est un élément prioritaire de l'action du Gouvernement. L'accès aux loisirs représente pour les personnes handicapées un moyen de participer à la vie sociale et de s'intégrer dans la cité. Les centres de loisirs sont des structures qui sont ouvertes à tous les enfants et les enfants handicapés doivent pouvoir être accueillis comme les autres enfants avec leurs camarades. Il convient pour faciliter cet accueil que les modalités en soient discutées dans le cadre du projet éducatif et que les personnels soient préparés à cet accueil par des formations et par une réflexion très pragmatique lorsque se pose pratiquement l'accueil d'un enfant handicapé. Pour faciliter cette réflexion et former les personnels d'animation des centres de loisirs et des centres de vacances, le ministère chargé de la jeunesse, en liaison avec le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, a élaboré une brochure de « sensibilisation à l'accueil des enfants et des jeunes mineurs handicapés » dans le cadre des formations au BAFA et au BAFD. Il s'agit d'un guide méthodologique à l'usage des formateurs qui a fait l'objet d'une large diffusion en 2002 et d'une réédition en fin d'année 2003, compte tenu de l'intérêt qu'il suscitait au-delà même des seuls formateurs. Des municipalités comme des associations gestionnaires de centres de loisirs se sont attachées, au-delà des formations, à gérer avec les parents et les autres enfants l'accueil d'enfants handicapés pour la plus grande satisfaction de chacun. Cela représente une ouverture pour l'enfant handicapé, un apport pour les autres enfants dans la rencontre de la différence et une expérience enrichissante reconnue pour les personnels.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25236

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7235

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5667